

**COMMUNE DE STRAZEELE**  
59270

Tél : 03.28.42.71.76

A 17-2024-06-02

E mail : mairie@communedestrazeele.fr

**ARRETE**

Objet : Réouverture de la Salle des Sports

Nous, Elisabeth GRESSIER, Maire de la Commune de STRAZEELE,

Vu la remise en état du système de chauffage

Vu l'information faite à Mme la présidente du Foyer Rural ainsi qu'à Mme la Directrice de l'Ecole du Petit Mont utilisant la salle de sports de la réouverture de la salle à partir 07 Février 2024.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** La salle des sports est de nouveau ouverte à partir du 07/02/2024.

**ARTICLE 2 : Délais et voies de recours**

Le présent arrêté, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet, d'un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille. Ce dernier peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Conformément aux termes de l'article R421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidants Outre-Mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

**ARTICLE 3 : Exécution du présent arrêté**

Mme le Maire et par sa délégation les agents communaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck
- Monsieur Pierre THIEFFRY, Adjoint aux fêtes, aux cérémonies, liens avec la vie associative et la vie du village.
- Madame ; Messieurs les présidents d'associations
- Madame la Directrice de l'Ecole

Fait à STRAZEELE, le 06 Février 2024

Elisabeth GRESSIER

